

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le

ID : 095-219503414-20240111-20240102-DE

Signer
en fait

Mairie de LIVILLIERS
VAL D'OISE

N° 2024/01/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué dans les formes légales, se réunira en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DANCONNIER, Maire

Date de convocation :

29/12/2023

Date d'affichage :

29/12/2023

Présents : Mesdames Cécile CARTON, Brigitte DUCHENE, Claire JARRAUD, Dominique MORIN, Marion WALTER & Messieurs Jean ABONDANCE, François DANCONNIER, Frédéric JARRAUD, Franck MORIN, Philippe WIDERKHER.

Absente excusée : Mme FARGE Catherine pouvoir Mme WALTER Marion

Nombre de conseillers :

En exercice 11

Présents 10

Votants 11 Mme WALTER Marion a été élue secrétaire de séance

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU SCHEMA REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception d'un courrier recommandé en date du 12 décembre 2023 provenant du Préfet de la Région d'Ile de France concernant le Projet de révision du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH).

Le document de 267 pages était consultable par le biais d'un lien internet.

La communauté de communes Sausseron Impressionnistes n'ayant pas pris la compétence habitat, il est donc demandé aux communes membres de la CCSI de donner son avis sur le projet de révision du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH).

Les membres du conseil municipal après avoir pris connaissance du projet du SRHH, et après en avoir délibéré à l'unanimité

Ont décidé de s'abstenir de donner leurs avis sur le projet de révision du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH).

Pour extrait conforme au registre

Délibération exécutoire,

Publiée le 12/01/2024

Adressée à M. le Préfet de Cergy le 12/01/2024

Le secrétaire de séance

Mme WALTER Marion



Le Maire

François DANCONNIER

